

*République Française
Département : MEUSE
Arrondissement Commercy
PAGNY SUR MEUSE - Commune*

Procès verbal

Le mercredi 01 octobre 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 25 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Armand PAGLIARI.

Secrétaire de la séance : Monsieur Christophe TE DUNNE

Présents : Monsieur Armand PAGLIARI, Monsieur Christophe TE DUNNE, Monsieur Jean Marc MAGNETTE, Monsieur Jean Marie BECK, Monsieur Michel ANTOINE, Madame Julie BOULET, Monsieur Bernard TOURET, Monsieur Daniel D'HABIT

Représentés : Madame Jocelyne LAFFAILLE représentée par Monsieur Bernard TOURET

Absents et excusés : Madame Sylvine GUERIN, Monsieur Jérôme FORIN, Madame Myriam LEDERLE, Madame Céline EHLINGER, Madame Audrey MOUMNI-TRAUSCH, Madame Céline PUGET

Ordre du jour :

- Présentation des RPQS de la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs (Spanc - assainissement non collectif et déchets ménagers)
- Subventions naissances
- Indemnité gardiennage église 2025
- Destinations et marquage des coupes
- Règlement des affouages 2025 -2026
- Prix du stère
- Ouverture de poste adjoint technique 35h00 annulé
- Ouverture de poste adjoint technique 6h00 annulé
- Questions et Informations diverses

Monsieur le Maire présente les rapports RPQS Assainissement SPANC et déchets 2024 de la CC-CCV aux membres du conseil municipal présents (ces documents avaient été envoyés également par courriel).

1- Subventions naissances (N° 20251001DCM01)

Le conseil municipal après délibéré octroie, à l'unanimité une subvention de 50.00€ à l'occasion de la naissance de :

- DOBI Kélyan né le 12/08/2025
- BACILIERI Tomy né le 18/08/2025

2- Indemnité gardiennage église 2025 (N° 20251001DCM02)

Vu la Circulaire n°2023-7 du 18 octobre 2023 de la Préfecture de la Meuse fixant les indemnités pour le gardiennage des églises communales.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année, il convient de procéder au vote de l'indemnité qui peut être versée au gardien de l'église.

Il rappelle que le conseil doit définir le montant dans la limite d'un plafond qui est de **503.42€** pour un gardien résidant et 126.91€ pour un gardien non résidant.

Le gardien de l'église de PAGNY SUR MEUSE, résidant dans la commune, peut donc prétendre au maximum à 503.42 € pour l'année 2025.

Dans un arrêt du 10 novembre 1911, le Conseil d'État affirme qu'il est possible pour la commune, dans le cadre des dépenses d'entretien et de conservation des édifices du culte, de rémunérer un gardien.

Il précise, dans une décision du 3 mai 1918, que le gardiennage consiste dans « la surveillance de l'église du point de vue de sa conservation », et qu'il constitue un emploi communal.

Il appartient au maire de désigner la personne qui lui paraît présenter les garanties nécessaires à la fonction de gardien. Cette nomination intervient par voie d'arrêté municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2025 à 503.42 €, les crédits étant prévus au budget primitif 2025.

3- Destination des coupes : Parcelle 40 (N° 20251001DCM03)

M le Maire donne la parole à M BECK, conseiller délégué à la forêt pour présentation des destinations des coupes de bois pour la parcelle 40. Les Parcelles 10a, 22 et 23a sont reportées à l'année prochaine.

Après délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité pour la destination des Coupes :

Pour les coupes suivantes : Parcelle 40

1. L'exploitation en régie des arbres de la futaie à partir du diamètre 40 pour les grands érables, frênes, alisiers, merisiers, poiriers. L'exploitation en régie sera confiée à des entrepreneurs et bûcherons. L'ONF est chargé du cubage, du classement et du lotissement des bois destiné à la vente de bois façonnés.

2-La délivrance à la commune des houppiers pour la coupe parcelle 40 sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied et sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables (M BECK Jean-Marie, M BEGARD Serge et M LAMOTTE Dimitri).

Conformément aux articles L 243-1 et L 243-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

- le mode de partage par feu.
- le délai d'exploitation (abattage et débardage) au 15/10/26.

4- Règlement des affouages 2025-2026 (N° 20251001DCM04)

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur BECK Jean--Marie, conseiller délégué à la Forêt, qui précise à l'assemblée que la commune procède chaque année à des coupes et abattages de bois.

Il présente le règlement des affouages 2025-2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement des affouages 2025-2026.

5- Prix du stère 2025-2026 (N° 20251001DCM05)

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur BECK Jean - Marie, Conseiller délégué à la Forêt, qui précise à l'assemblée que la commune procède chaque année à des coupes et abattages de bois.

Propose le prix du stère à 5 € le stère TTC, à partir d'un diamètre de 7 cm (les calibres en dessous ne seront pas pris en compte) pour 2025-2026

Les garants sont : M BECK Jean-Marie, M BEGARD Serge, M LAMOTTE Dimitri.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité et fixe à 5 € TTC le tarif du stère de bois de chauffage pour 2025-2026.

6- Questions et Informations

Salle des sports : La commission de sécurité de la Préfecture se réunira le 13 octobre à 15h. La réouverture de la salle interviendra après cette réunion. La pelouse a été semée autour du bâtiment. Une subvention régionale de 93 750 € a été accordée pour ce projet.

Travaux

- Le parking de la salle des fêtes a été refait sur une surface de 200 m². Les intempéries survenues durant les travaux ont engendré plusieurs complications.
- Les trottoirs de l'avenue du Général de Gaulle sont en cours de réfection sur une largeur variant entre 1 m et 1,20 m, selon la nature du sol et l'appréciation de l'entreprise.
- Les travaux de voirie ont démarré sur la route de Troussey.
- Rue du Puisoir, la réfection du macadam est prévue pour le lundi 6 octobre.
- Un projet de construction d'un préau à la salle des fêtes est actuellement lancé.

Enquête publique Un avis d'enquête publique a été lancé concernant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) porté par la CODECOM COMMERCY–VOID–VAUCOULEURS. Date de permanence à PAGNY SUR MEUSE le 06/10/2025 de 10h à 12h où vous pouvez le consulter en format papier pendant toute la durée de l'enquête aux maisons des services à Commercy, Void-Vacon et Vaucouleurs.

Votre avis compte. Cette enquête publique est l'occasion de vous exprimer sur les choix qui façonneront notre cadre de vie, nos paysages et notre quotidien.

Repas du 11 novembre à la Favorite

Les lauréats du concours des maisons fleuries ont reçu leur lot le 3 octobre autour d'un verre de l'amitié

Achat de bois près du Juré est en étude

Le Conseil s'est achevé par une pensée émue à l'attention de Monsieur Robert BUVET, conseiller municipal disparu il y a six mois.

Fin de séance 20h00

| | |
|---|--|
| Monsieur Armand PAGLIARI Président de séance | Monsieur Christophe TE DUNNE Secrétaire de séance |
|---|--|

